



**Norme
internationale**

ISO 14072

**Management environnemental —
Analyse du cycle de vie —
Exigences et recommandations
relatives à l'analyse du cycle de vie
organisationnelle**

*Environmental management — Life cycle assessment —
Requirements and guidance for organizational life cycle
assessment*

**Première édition
2024-10**

[ISO 14072:2024](https://standards.iteh.ai/standards/iso/424b2c54-cf8e-4e7-a001-0724e57c68c0/iso-14072-2024)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/424b2c54-cf8e-4e7-a001-0724e57c68c0/iso-14072-2024>

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 14072:2024](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/424b2c54-cfbc-4cc7-a001-0724e57c68c0/iso-14072-2024)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/424b2c54-cfbc-4cc7-a001-0724e57c68c0/iso-14072-2024>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2024

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Généralités	3
5 Analyse du cycle de vie organisationnelle	3
5.1 Généralités	3
5.2 Définition des objectifs et du champ de l'étude	4
5.2.1 Généralités	4
5.2.2 Frontières du système	4
5.3 Éléments d'appréciation spécifiques dans le cadre d'un ICV ou d'une EICV et de leur interprétation	6
6 Communication	8
6.1 Exigences générales	8
6.2 Limitations relatives à la communication	8
Annexe A (normative) Exigences générales de l'ISO 14044 applicables ou non applicables au présent document	9
Annexe B (normative) Exigences de communication de l'ISO 14044 applicables ou non applicables au présent document	14
Annexe C (informative) Exemple d'application d'une ACVO avec suivi de performance	18
Annexe D (informative) Modes opératoires de calcul de l'inventaire	22
Annexe E (informative) Conversion des informations financières en flux physiques	23
Annexe F (informative) Règles d'affectation	24
Bibliographie	25

ISO 14072:2024

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/424b2c54-cfbc-4cc7-a001-0724e57c68c0/iso-14072-2024>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de brevet.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 207, *Management environnemental*, sous-comité SC 5, *Évaluation du cycle de vie*.

Cette première édition annule et remplace l'ISO/TS 14072:2014, qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes:

- introduction de spécifications supplémentaires relatives à l'analyse du cycle de vie (ACV) organisationnelle;
- correction des incohérences.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

Afin d'analyser la performance environnementale des produits, il est devenu courant d'adopter une perspective cycle de vie pour prendre en compte tous les impacts depuis l'extraction des ressources jusqu'à l'élimination du produit. Les avantages et le potentiel liés à l'application des approches «cycle de vie» ne se limitent pas aux produits. Bien que la méthodologie d'analyse du cycle de vie (ACV) ait été élaborée à l'origine pour des produits, son application au niveau organisationnel devient de plus en plus pertinente. Cependant, une ACV organisationnelle (ACVO) s'avère encore plus complexe. Il s'agit de suivre plus d'un cycle de vie de produit, car la plupart des organisations sont engagées dans de nombreux cycles de vie de produits à différents degrés et une grande part de l'impact environnemental peut se situer hors de l'enceinte de l'organisation, en amont et en aval de la chaîne de valeur.

Le présent document s'applique à l'ACV à l'échelle des organisations. Par conséquent, il élargit l'application de l'ISO 14040 et de l'ISO 14044 à toutes les activités d'une organisation, ce qui signifie que l'unité de déclaration du système permet d'englober les différents produits et processus élémentaires de toute organisation dans le cadre d'une même étude d'ACV.

La définition par l'organisation des objectifs et du champ de son étude d'ACV est essentielle pour lui permettre d'effectuer des choix pertinents conformes au présent document, notamment en ce qui concerne les produits et les processus élémentaires qui sont étudiés, les frontières de système correspondantes et la période couverte.

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 14072:2024](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/424b2c54-cf8e-4cc7-a001-0724e57c68c0/iso-14072-2024)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/424b2c54-cf8e-4cc7-a001-0724e57c68c0/iso-14072-2024>

Management environnemental — Analyse du cycle de vie — Exigences et recommandations relatives à l'analyse du cycle de vie organisationnelle

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie des exigences supplémentaires et fournit des recommandations pour une application efficace de l'ISO 14040:2006 et de l'ISO 14044:2006 au sein des organisations.

Le présent document présente:

- l'application des principes et de la méthodologie d'analyse du cycle de vie (ACV) aux organisations;
- les avantages liés à l'ACV, dont peuvent bénéficier les organisations en appliquant la méthodologie de l'ACV au niveau organisationnel;
- les frontières du système;
- des éléments d'appréciation spécifiques utiles dans le cadre de l'inventaire du cycle de vie (ICV), de l'évaluation de l'impact du cycle de vie (EICV) et de leur interprétation;
- les limitations concernant la communication, les déclarations environnementales et les affirmations comparatives.

Le présent document est applicable à toute organisation pour laquelle l'application de l'ACV présente un intérêt. Il n'est pas destiné à l'interprétation de l'ISO 14001 et il répond spécifiquement aux objectifs de l'ISO 14040 et de l'ISO 14044.

Le présent document est applicable à une organisation sur une période donnée.

Le présent document est applicable à tous les types d'organisations. À condition d'être dûment justifiée, l'application du présent document à certaines sections de l'organisation ou à certaines de ses sociétés est possible.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 14040:2006, *Management environnemental — Analyse du cycle de vie — Principes et cadre*

ISO 14044:2006, *Management environnemental — Analyse du cycle de vie — Exigences et lignes directrices*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et les définitions de l'ISO 14040 ainsi que les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>

— EC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1 organisation

personne ou groupe de personnes ayant ses propres fonctions, avec des responsabilités, des autorités et des relations lui permettant d'atteindre ses objectifs

Note 1 à l'article: Le concept d'organisation englobe, sans s'y limiter, les travailleurs indépendants, les compagnies, les sociétés, les firmes, les entreprises, les administrations, les partenariats, les organisations caritatives ou les institutions, ou bien une partie ou une combinaison des entités précédemment mentionnées, qu'il s'agisse d'une personne morale ou non, de droit public ou privé.

[SOURCE: ISO 14001:2015, 3.1.4, modifié – Les énoncés de la définition et de la Note 1 à l'article ont été modifiés (ne concerne que la version française).]

3.2 unité de déclaration

expression quantifiée de la performance de l'*organisation* (3.1) objet de l'étude, utilisée comme référence

Note 1 à l'article: Dans le cas d'une *analyse du cycle de vie organisationnelle* (3.7), l'unité de déclaration remplace l'unité fonctionnelle.

3.3 processus élémentaire

plus petite partie prise en compte dans l'inventaire du cycle de vie pour laquelle les données d'intrant et d'extrait sont quantifiées

[SOURCE: ISO 14044:2006, 3.34, modifié – Les termes «d'entrant et de sortant» ont été remplacés par «d'intrant et d'extrait».]

3.4 suivi de la performance d'une organisation

comparaison de la performance réalisée dans le temps par les mêmes produits et les mêmes *processus élémentaires* (3.3) d'une *organisation* (3.1) sur la même période, dans les mêmes frontières du système et avec la même *unité de déclaration* (3.2)

3.5 performance environnementale

performance liée au management des aspects environnementaux

[SOURCE: ISO 14001:2015, 3.4.11, modifié — La Note 1 à l'article a été supprimée.]

3.6 installation

installation unique, groupe d'installations ou de processus de production (fixes ou mobiles), pouvant être définis à l'intérieur d'un périmètre géographique, d'une unité organisationnelle ou d'un processus de production unique

[SOURCE: ISO 14064-1:2018, 3.4.1]

3.7 analyse du cycle de vie organisationnelle ACVO

compilation et évaluation des intrants, des extraits et des impacts environnementaux potentiels des activités associées à une *organisation* (3.1) dans son ensemble ou à une partie de celui-ci en se plaçant dans une perspective cycle de vie

Note 1 à l'article: Les résultats d'une ACVO sont parfois désignés sous l'appellation d'«empreinte environnementale» d'une organisation.

3.8

méthodologie de consolidation

méthode choisie par l'organisation (3.1) pour définir ses frontières organisationnelles, afin d'évaluer les intrants, les extrants et les impacts environnementaux potentiels des activités qui lui sont associées

Note 1 à l'article: Il existe trois méthodes distinctes: le *contrôle opérationnel* (3.9), le *contrôle financier* (3.10) ou la *quote-part* (3.11).

3.9

contrôle opérationnel

pleine autorité pour adopter et mettre en œuvre des politiques opérationnelles au niveau de l'exploitation

Note 1 à l'article: Les établissements financiers ou les compagnies d'assurance peuvent appliquer le présent document en considérant leur activité de financement comme relevant du contrôle opérationnel. L'Annexe E de l'ISO/TR 14069:2013 fournit un exemple de recommandations en matière de GES).

3.10

contrôle financier

capacité à diriger les politiques financières et opérationnelles de l'organisation (3.1) en vue de retirer des avantages économiques de ses activités

3.11

quote-part

étendue des droits que possède une organisation (3.1) sur les risques et les gains dégagés par une opération, en fonction de sa part de capitaux propres

Note 1 à l'article: La quote-part est par conséquent équivalente au pourcentage de participation.

4 Généralités

Les principes de l'ISO 14040 s'appliquent également à l'ACVO. Ils peuvent être adaptés au contexte de l'organisation.

NOTE Dans le cas d'une ACVO, l'unité de déclaration remplace l'unité fonctionnelle.

Le présent document propose une adaptation explicite des exigences de l'ISO 14040 et de l'ISO 14044 au contexte organisationnel, le cas échéant (voir [Tableau A.2](#)). Une ACVO doit répondre aux exigences de l'[Annexe A](#).

Le présent document ne doit pas être utilisé dans le cas d'études d'ACV ayant pour objet d'établir des affirmations comparatives entre différentes organisations destinées à une diffusion publique (par exemple, classement d'organisations).

Le présent document explique comment calculer les impacts environnementaux potentiels d'une organisation en s'appuyant sur l'ISO 14040 et sur l'ISO 14044. Les aspects environnementaux d'une organisation sont traités, de façon générale, dans l'ISO 14001. Le présent document peut aider à identifier et à quantifier les aspects environnementaux pertinents en intégrant ceux qui dépassent les frontières de l'organisation.

5 Analyse du cycle de vie organisationnelle

5.1 Généralités

Le présent document fournit des exigences et des recommandations relatives au type d'informations que les organisations doivent utiliser pour évaluer les impacts environnementaux potentiels dans une perspective cycle de vie (voir l'ISO 14040:2006, 4.1.2), en intégrant la chaîne d'approvisionnement en amont et en aval.

Les avantages dont peuvent bénéficier les organisations en réalisant une ACV sont les suivants:

- capacité d'identifier, d'évaluer et d'interpréter l'importance des aspects environnementaux liés au système de management tels que définis dans l'ISO 14001;

- mise à disposition d'un outil stratégique d'évaluation environnementale exhaustive, pouvant conduire à des décisions de management;
- mise à disposition d'un outil de prise de décision, en vue de hiérarchiser les actions visant à réduire les impacts environnementaux potentiels en prenant en compte les produits et les processus élémentaires;
- facilitation du suivi de performance de l'organisation et suivi de toutes les améliorations environnementales « multicritères » (voir [Annexe C](#));
- établissement d'un état de tous les impacts environnementaux potentiels sur une période donnée;
- identification des transferts de charges (par exemple, entre impacts, ou résultant de l'externalisation, en amont et en aval);
- amélioration de la transparence, de la connaissance, de la maîtrise et du management de la chaîne d'approvisionnement.

Le suivi de la performance d'une organisation entre deux périodes peut permettre de rendre compte des améliorations.

Le suivi de la performance s'appuie la même unité de déclaration. Un certain degré de tolérance peut être envisagé pour définir que deux unités de déclaration sont « identiques ». Il convient que cette tolérance soit déterminée par le réalisateur de l'étude d'ACV, conformément aux objectifs et au champ de cette étude. Cette tolérance doit être quantifiée et consignée en toute transparence dans le rapport d'ACV.

5.2 Définition des objectifs et du champ de l'étude

5.2.1 Généralités

Le présent paragraphe fournit les exigences et les recommandations relatives à la manière de:

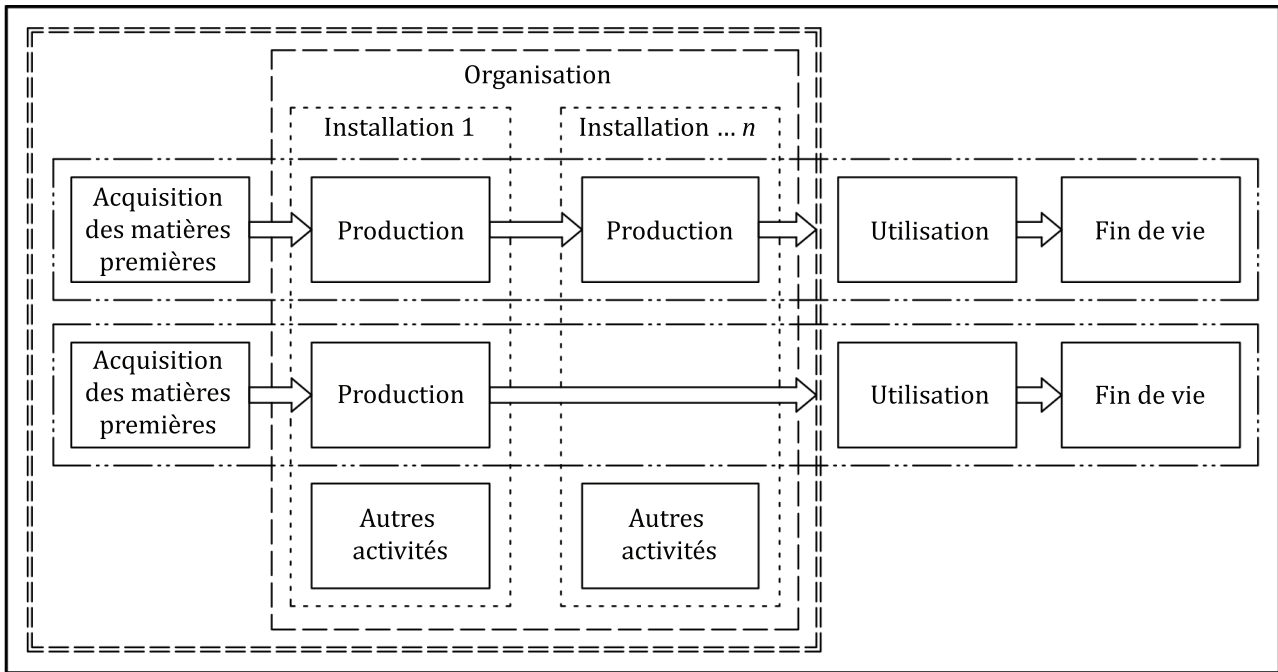
- modéliser les chaînes d'approvisionnement et les processus en amont et en aval, et recueillir les données appropriées;
- déterminer l'unité de déclaration adaptée à une organisation à la place de l'unité fonctionnelle utilisée pour les systèmes de produits (voir [Tableau A.2](#));
- définir les objectifs d'une ACVO.

La définition des objectifs d'une ACVO doit énoncer sans ambiguïté les éléments suivants (voir [Tableau A.2](#));

- l'application envisagée (par exemple, suivi de performance);
- les raisons conduisant à réaliser l'étude;
- le public visé;
- une déclaration stipulant que les résultats de l'étude n'ont pas pour objet de servir à des affirmations comparatives destinées à une diffusion publique.

5.2.2 Frontières du système

En fonction de ses objectifs et de son champ d'étude, une organisation peut élaborer l'ACVO qui lui correspond en s'appuyant sur des frontières du système définies (voir [Figure 1](#)).



Légende

- frontières d'une installation
- frontières d'une organisation
- frontières du cycle de vie d'un produit
- ===== frontières «du berceau à la porte de l'usine» d'une organisation
- frontières du cycle de vie («du berceau à la tombe») d'une organisation

Figure 1 — Exemples de différentes frontières dans le cadre de l'inventaire d'une organisation

L'organisation doit prendre en compte le cycle de vie dans son intégralité pour englober tous les intrants et tous les extrants associés à ses activités. Elle doit exposer et justifier toute exclusion.

L'évaluation exhaustive d'une organisation «du berceau à la tombe», telle qu'illustrée par la [Figure 1](#), englobe l'utilisation et le traitement de fin de vie des produits vendus par l'organisation déclarante durant la période de référence. Sont incluses les ressources consommées et les émissions dégagées par les produits vendus au cours de leur utilisation et pendant toute leur durée de vie prévisible, ainsi que l'élimination et le traitement des déchets issus des produits vendus par l'organisation déclarante (au cours de la période de référence) arrivés en fin de vie. Il convient d'inclure les flux correspondant à chaque étape d'utilisation si les produits consomment de l'énergie ou génèrent des émissions de façon directe dans le cadre de leur utilisation (par exemple les automobiles, les aéronefs, les centrales électriques, les bâtiments), ou si les produits consomment de l'énergie ou provoquent des émissions de façon indirecte dans le cadre de leur utilisation, (par exemple l'habillement [qui nécessite des lavages et des séchages], l'alimentation [qui nécessite de la cuisson et de la réfrigération] ou les savons et les détergents [qui nécessitent de l'eau chaude]).

Le calcul des intrants et des extrants correspondant à l'étape de l'utilisation nécessite généralement de connaître les spécifications de conception des produits et de faire des hypothèses sur la manière dont les consommateurs utilisent ces derniers (par exemple, profils d'utilisation, durée de vie prévisible du produit).

Si l'organisation n'a pas d'influence à l'étape de l'utilisation et à l'étape de fin de vie de ses produits (par exemple, de par la conception des produits ou grâce à des campagnes de recyclage, ce qui peut se produire, entre autres, pour des matières premières et des produits intermédiaires), elle peut opter pour des frontières «du berceau à la porte de l'usine» desquelles sont exclues les étapes d'utilisation et de fin de vie. La sélection de frontières «du berceau à la porte de l'usine» doit être l'objet d'une justification qui doit figurer dans tout rapport destiné à une tierce partie.